

## **COMPTE RENDU de la Séance du 30 MARS 2015**

### **Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE**

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi trente mars deux mille quinze à vingt heures trente.

La convocation a été adressée le 23 mars 2015 avec l'ordre du jour suivant :

- Affectation des résultats 2014-Budget EAU
- Reversement de l'avance non utilisée en 2014 du Budget EAU au Budget principal
- Vote du Budget Primitif 2015-Budget EAU
- Affectation des résultats 2014 Budget Commune
- Fixation des taux d'imposition 2015
- Vote du Budget Primitif 2015 Commune
- GROUPAMA : remboursements du solde pour le remplacement d'une fenêtre à l'école primaire ; le lampadaire situé Place du Grand Jardin et les travaux de peinture à l'école maternelle
- Subvention accordée à l'association MJC pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2015
- Subvention 2015 accordée à l'Association ADMR « La Bouvade »
- Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour 2015
- Remboursement des frais de réparation de la lame de déneigement effectuée par M. Bruno CHRISTOPHE chargé du déneigement de la commune
- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Étaient présents Messieurs et Mesdames : ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENNET Jean-Noël, GALLAND Mireille, GINOUX Marie-Laure, GUIDAT Jean-Michel, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOUCHETTE-CISSE Amélie, MOULIN Daniel et PAYEUR Emmanuel.

Absent excusé : M. Alain SOMMARUGA procuration à M. Daniel MOULIN

Mme Nadine MOREL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **- Affectation des résultats 2014-Budget EAU**

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, exercice 2014, du service EAU,

Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **33 329,89 euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

<b>Pour mémoire : prévisions budgétaires</b>	157 754.00 €
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	
<b>excédent :</b>	<b>33 329,89 €</b>
<b>déficit :</b>	
<b>A) EXCEDENT au 31/12/2014</b>	<b>33 329,89 €</b>
* exécution du virement à la section d'investissement	
* affectation complémentaire en réserves (1068)	<b>11 029,69 €</b>
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>22 300,20 €</b>

#### **- Reversement de l'avance non utilisée en 2014 du Budget EAU au Budget principal**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors des travaux d'aménagement des abords de voirie du bas du village les réseaux d'eau potable ont été rénovés sur 2013 et 2014. Cet important financement ne pouvant pas être assuré par le budget du service de l'eau, il a été nécessaire de faire une avance du budget principal de la commune vers le budget EAU soit 113 000 € en 2013 et 20 000 € en 2014.

L'avance de 20 000 € en 2014 n'ayant pas été utilisée, le Conseil municipal demande à l'unanimité le reversement de celle-ci sur le budget principal, soit 20 000 € en recette de fonctionnement au compte 7788 sur le Budget principal et la dépense de 20 000 € en fonctionnement sera imputée au compte 678 sur le Budget EAU.

Cette avance de 20 000 € sera donc récupérée en totalité sur 2015.

#### **- Vote du Budget Primitif 2015-Budget EAU**

Le Conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 du service EAU qui s'élève à :

* dépenses d'exploitation	: 27 217 €	* recettes d'exploitation	: 27 217 €
* dépenses d'investissement	: <u>18 246 €</u>	* recettes d'investissement	: <u>18 246 €</u>
	45 463 €		45 463 €

### - Affectation des résultats 2014 Budget Commune

Le Conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif, exercice 2014, de la COMMUNE, Considérant la régularité des opérations,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **311 080,45 euros**

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014**

<b>Pour mémoire : prévisions budgétaires</b>	660 956,00€
Virement à la section d'investissement	
<b>Résultat de l'exercice :</b>	<b>excédent : 311 080,45 €</b>
	<b>déficit :</b>
<b>A) EXCEDENT au 31/12/2014</b>	<b>311 080,45 €</b>
* affectation complémentaire en réserves (A/1068)	<b>21 825,11 €</b>
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	<b>289 255,34 €</b>

### - Fixation des taux d'imposition 2015

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le taux des trois taxes directes locales et vote les produits attendus tels qu'indiqués ci-dessous :

	<b>Taux votés (%)</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe d'habitation	10,05	68 702
Taxe foncière (bâti)	11,44	70 779
Taxe foncière (non bâti)	17,14	2 640

### - Vote du Budget Primitif 2015 Commune

Après délibération le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015 de la Commune qui s'élève à :

* dépenses de fonctionnement	762 100 €	recettes de fonctionnement	762 100 €
* dépenses d'investissement	438 781 €	recettes d'investissement	438 781 €
	1 200 881 €		1 200 881 €

### - GROUPAMA : remboursements du solde pour le remplacement d'une fenêtre à l'école primaire ; le lampadaire situé Place du Grand Jardin et les travaux de peinture à l'école maternelle

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les chèques de remboursement des différents sinistres transmis par l'assurance de la commune GROUPAMA, à savoir :

- **238,42 €** pour le remplacement du lampadaire situé Place du Grand Jardin
- **380,40 €** pour le remplacement d'une fenêtre à l'école primaire suite à une effraction
- **1 674,25 €** pour les travaux de peinture à l'école maternelle suite aux dégâts des eaux

### - Subvention accordée à l'association MJC pour l'organisation du Centre de Loisirs Sans Hébergement 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (12 pour et 3 abstentions) de verser une subvention :

- de **2 500 €** à la M.J.C. « Les Naux » pour l'organisation du C.L.S.H. prévu du 06 au 24 juillet 2015.

### - Subvention accordée à l'association : ADMR « La Bouvade »

Le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention de l'association ADMR « La Bouvade » pour 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention :

- de **100 €** à l'association **A.D.M.R. « La BOUVADE »** afin d'aider et soutenir les personnes et familles en difficulté du Sud Toulousain,

### - Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour 2015

Le Maire rappelle au Conseil municipal le rôle du CAUE à savoir l'assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'environnement. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- accepte à l'unanimité le **versement de la cotisation annuelle de 200 € pour 2015** correspondant aux communes de plus de 600 habitants,
- autorise le Maire à signer tous documents utiles,

### - Remboursement des frais de réparation de la lame de déneigement effectuée par M. Bruno CHRISTOPHE chargé du déneigement de la commune

Le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de l'achat de la lame de déneigement à la commune de GYE, celle-ci étant en mauvais état, la commune a été amenée à faire réparer ladite lame par M. Bruno CHRISTOPHE –personne chargée du déneigement sur la commune- qui a réglé directement la facture correspondante. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de rembourser les frais occasionnés lors de cette réparation, d'un montant de 2 079.37 €.

**- Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent affecté au service technique de Chaudeney-sur-Moselle. Afin d'assurer la continuité du service –poste similaire occupé par un agent en contrat aidé (CAE/CUI)-, il propose de procéder à la création d'un emploi permanent d'Agent Technique de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet, pour une durée de travail de 35 heures par semaine, à compter du 06 mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer à compter du 06/05/2015 un emploi permanent d'Agent Technique de 2<sup>ème</sup> Classe, à temps complet ;
- fixe la durée hebdomadaire de travail à 35 heures ;
- charge le Maire de procéder aux recrutements correspondant ;
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015 ;
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 31/03/2015 et transmis au contrôle de légalité le 31/03/2015.*

Le Maire,  
E. PAYEUR